

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 23 septembre 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT du CANTAL		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19
Date de la convocation : 13 Septembre 2021		
Date d'affichage : 13 Septembre 2021		
Vote : Pour : 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le vingt-trois du mois de Septembre		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
Présents : Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Felix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Veronique BOREL, Béatrice THOMAS, Françoise ALRIQ		
Présents par procuration : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Béatrice CHEVALLET donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS		
Absent : Aurélien TISSIER, Robert PISSAVY, Alain BARRES, Vanessa BESSON		
Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE		

OBJET : Budget principal décision modificative n°2

Suite à la commission travaux il a été proposé de modifier l'allocation des crédits de l'opération « Voirie rurale ». L'opération était prévue pour 35 000.00 € au budget primitif afin de faire divers travaux de voirie à la Chevade (accès aux lagunes, nettoyage des lagunes, placette de la salle des fêtes) et à l'Héritier (mise en enrobée de la voirie).

Il est nécessaire de faire les ajouts suivants : la pose d'une gaine sur le chemin des lagunes pour un raccordement telecoms, la mise en enrobée sur 40 ml supplémentaire, la mise en bi-couche d'un accès à un garage sur le domaine public, l'ajout de 85ml et de 25m2 de voirie à l'Héritier.

Les coûts supplémentaires (18 551,81 € TTC) sont compensés par le décalage au budget 2022 du nettoyage des lagunes (- 8 580,00 € TTC) pour une partie. Le reste à charge (9 971,81 € TTC) doit être réglé par une décision modificative.

Il est proposé de provisionner ces crédits sur l'opération « 031 – Maison de la Faune » sur la marge non consommée.

De plus il est nécessaire, dans le cadre de notre politique d'économies d'énergies, et pour la qualité de vie de nos locataires, de refaire les velux du logement du rez-de-chaussée à l'ancienne école de la Chevade. Le montant de l'opération est de 2 150.00 €. Il manque actuellement 1 000.00 € de crédits sur l'opération « 131 Amélioration des bâtiments communaux » pour réaliser ce projet.

Il est proposé de provisionner ces crédits sur l'opération « 134 – Acquisition de matériel ».

Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2021
015-200071702-20210929-DE_2021_107-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

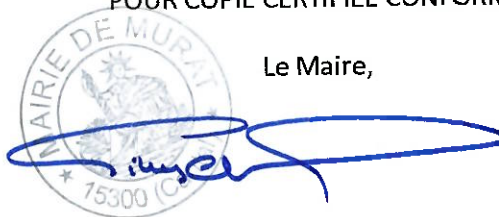
Approuve les mouvements de crédits suivants :

DESIGNATION	Dépenses	
	AUGMENTATION CREDITS	BAISSE CREDITS
OPERATION 031 – MAISON DE LA FAUNE		
2313 - Constructions		10 000.00 €
OPERATION 20738 – VOIRIE RURALE		
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	10 000.00 €	
OPERATION 131 – Amélioration des bâtiments communaux		
21318 – Autres bâtiments publics	1 000.00 €	
OPERATION 134 – Acquisition matériel outillage mobilier		
2184 - Mobilier		1 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	11 000.00 €	11 000.00 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/09/2021 015-200071702-20210929-DE_2021_107-BF